

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 11 MARS 2025, A 19H30, A VALLORBE

Présidence : M. Dominique Affolter, Président du CEt et Conseiller à La Praz

Présents : Mme Muriel Vuagniaux, Municipale à Bofflens, M. Luc-Olivier Stramke, Municipal à Vallorbe, M. Dominique Affolter, Conseiller à La Praz, M. Olivier Ponnaz, Directeur à Vallorbe, Mme Amélie Noël, Enseignante à Vallorbe, Mme Nathalie Brechbühl, Représentante des parents à Bretonnières, M. Ricardo Ribeiro, Représentant des parents à Vallorbe, Mme Mélanie Lachaise, Représentante de l'APE à Vallorbe, Mme Cindy Leresche, Amis Gym Ballaigues.

Excusé(es) : M. Simon Sutter, FC Vallon du Nozon, Mme Evelyne de Icco, Enseignante à Romainmôtier, M. Christophe Hinvi, Représentant des parents à Vallorbe

Absent : -

Invité : -

Secrétaire : Mme Faten Ben Messaoud

Ordre du jour tel qu'annoncé sur la convocation :

- 1. ACCUEIL (ART. 19)**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (ART. 23)**
- 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024 (ART. 23)**
- 4. LECTURE DES COURRIERS REÇUS (ART. 23)**
- 5. DEMISSION (ART. 16) (ART. 11 C,D ET 12)**
- 6. CHEK-LIST DE L'APE VD**
- 7. COMMUNICATIONS DES QUARTS**
- 8. DROIT D'INITIATIVE (ART. 24)**
- 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**
- 10. AGENDA (FIXER TOUTES LES DATES DES SEANCES RESTANTES JUSQU'A LA FIN DE LA LEGISLATURE)**

1. ACCUEIL

M. Dominique Affolter, Président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU P.V DU 10 SEPTEMBRE 2024

Mme Mélanie Lachaise signale deux erreurs dans le procès-verbal. Il faudrait rajouter un "e" à Mme Leresche (dans la rubrique des « Présents ») et qu'en page 2, il s'agit de M. Julien Maret et non Moret (page 2, point 6).

Le P.V est accepté à l'unanimité avec les modifications ci-dessus.

4. LECTURE DES COURRIERS REÇUS ET 5. DEMISSION

En date du 7 mars, M. Simon Sutter a adressé une lettre de démission de son poste au sein du CEt avec effet pour la séance du 11 mars. Cependant, cette démission ne respecte pas le délai de préavis d'un mois requis.

Une discussion s'est engagée sur la suite à donner à cette démission, d'autant plus que seulement deux séances restent à tenir avant la fin du mandat de la présente législature. L'opportunité de chercher une autre association pour remplacer le FC Vallon du Nozon a été évoquée. Toutefois, afin d'éviter une démarche de prospection pour une période aussi courte, M. Affolter propose d'accepter la démission de M. Sutter à condition qu'un autre membre du comité du FC Vallon du Nozon accepte de le remplacer.

Un courrier a été adressé à cette société, l'invitant à désigner un nouveau représentant pour les deux séances restantes.

Par ailleurs, Mme Muriel Vuagniaux rappelle que d'autres associations avaient manifesté leur intérêt à intégrer le CEt. Le choix du Football Club Vallon du Nozon avait été retenu dans une volonté d'assurer un équilibre géographique au sein du Conseil, à savoir l'APE de Vallorbe et la Gym de Ballaigues.

Afin de remplacer M. Sutter, Mme Lachaise propose de demander au restaurateur du Gaulois, M. Cédric Rey.

6. CHEK-LIST DE L'APE VD

Certaines communes ont mis le lien internet de l'AscoVaBano, d'autres mentionnent le liens des EPS (Etablissements Primaires et secondaires).

Pour une uniformité et la mise à jour des informations, M. Affolter serait favorable à ce que les communes mettent sur leur site internet les liens officiels des sites des EPS et de l'AscoVaBano en listant ce que l'on peut y trouver (comme les P.V, la liste des membres, les ordres du jour, etc...).

Le site internet des communes de Bretonnière, Vallorbe, Premier, Ballaigues ne sont pas conformes.

Mme Muriel Vuagniaux se charge de relayer ces mises à jour auprès du Codir.

7. COMMUNICATION DES QUARTS (PARENTS, ORGANISATIONS, COMMUNE, ET ECOLE)

- **Quart organisations**

Communications de M. Ponnaz :

Nombre d'élèves à la rentrée scolaire : 1055

Nombres d'élèves présents à ce jour : 1057

Nombre d'élèves prévus pour la rentrée prochaine : 1078

L'augmentation des effectifs se poursuit et ceci nous amène des problèmes de locaux.

Dès la rentrée scolaire prochaine nous allons pouvoir compter sur la pose de 4 classes supplémentaires dans des modules qui seront situés dans la partie est de la cour du collège 1915.

Selon M. Stramke, la livraison est prévue entre mai et juin. La date d'installation reste à convenir avec l'entreprise. Par la suite, les autorités cantonales devront contrôler la conformité des modules avant leur mise en service définitive.

Le nouvel horaire est entré en vigueur depuis le mois de décembre à la suite du changement d'horaire des transporteurs. Nous avons déjà adapté l'horaire scolaire en fonction des premiers constats observés. Les temps des déplacements ne sont pas longs mais nous devons optimiser les deux périodes de la pause de midi, afin d'utiliser au mieux les salles de gym et de TM.

Pour l'année scolaire prochaine nous avons demandé un transport supplémentaire à l'association scolaire afin de pouvoir utiliser la salle de gym de Ballaigues pendant la période de midi.

Pour le secondaire, les élèves auront un horaire de 4 périodes ou de 5 périodes le matin, la pause de midi de 45 minutes et 3 périodes l'après-midi ou un horaire de 4 périodes, la pause de midi de 45 minutes et 4 périodes l'après-midi.

Tel qu'annoncé lors de la séance précédente, nous ne maintenons pas le projet d'horaire continu à cause du temps dévolu à la pause de midi et à la prise en charge du réfectoire scolaire qui aurait dû s'étendre dans d'autres locaux.

Pour Vaulion, pas de changement par rapport au nouvel horaire de décembre. Nous avons pu rétablir les 3 périodes de gym pour les classes de 7-8 l'après-midi.

Des changements seront opérés afin d'organiser au mieux l'enseignement :

A Vaulion nous allons devoir à nouveau transformer des classes multi-niveaux et revenir à des classes à un niveau en 5 et 6P.

A Vallorbe et à Ballaigues nous allons ouvrir 2 nouvelles classes de 1-2P.

Des changements de classes, d'élèves seront obligatoires. Nous n'arrivons plus à projeter l'enseignement dans une vision de plus d'une année tant que les effectifs ne se stabilisent pas.

Nous rencontrons le même souci avec les enseignantes et enseignants que nous engageons et sommes obligés de travailler année après année. Le temps où on obtenait sa classe en sortant de la HEP et que l'on pouvait la garantir pour plusieurs années, semble révolu.

Nous sommes pleinement conscients que cela amène des soucis pour certains élèves qui ne désirent pas de changement, mais nous devons penser à la prise en charge du plus grand nombre de manière optimale.

Les parents dont les enfants font partie des classes qui changeront vont recevoir un courrier ces prochains temps.

Au mois de mai nous aurons la traditionnelle soirée de parents de 8P afin de présenter les options pour les VG et les VP pour la 9ème année. Nous allons à nouveau proposer une première partie menée par M. le Préfet afin de rappeler les règles que régissent les différentes lois.

Nos deux éducateurs et notre équipe santé ne chôment pas, nous avons un peu moins de souci avec les réseaux sociaux. Les enseignants et la direction ne cautionnent pas les groupes WhatsApp ou autre afin de transmettre d'éventuels devoirs. Les élèves les créent eux-mêmes et les échanges ne sont plus maîtrisés. Si nous avons connaissance de l'un de ces groupes, nous le faisons supprimer.

Pour rappel, l'âge légal d'utilisation de WhatsApp est de 13 ans soit à partir de la 9ème année. Nous allons essayer de développer des informations via l'application TEAMS, chaque élève possédant une adresse edu-vd.

- *Communications des enseignantes :*

Mme Amélie Noël :

- Les nouveaux horaires des trains ne sont pas compatibles avec les horaires scolaires. Par exemple, le mercredi, les élèves sont contraints de quitter la dernière période de manière précipitée et stressante afin de ne pas manquer leur train.
- De plus, l'absence de temps de transition entre la 4^{ème} et la 5^{ème} période complique considérablement les déplacements entre les salles de classe. La 6^{ème} période pose également un problème car elle se situe dans une tranche horaire peu favorable à la concentration et à l'apprentissage.
- Un autre point préoccupant concerne la montée des incivilités de la part de certains élèves : jets de projectiles, propos grossiers, comportements perturbateurs. Cette situation rend les classes difficiles à gérer. De nombreux élèves n'osent pas signaler les faits par crainte de représailles.
- Bien que des éducateurs interviennent, leur action reste pour l'instant peu efficace. Par ailleurs, l'engagement des parents est souvent insuffisant, voire absent.

- M. Ponnaz souligne son opposition à toute forme de punition collective ou d'exclusion systématique.
- Le découpage des cours en tranches de 45 minutes fragmente les apprentissages et complique le maintien d'une dynamique de groupe stable avec l'enseignant.
- Enfin, afin de pouvoir justifier toute sanction, M. Affolter insiste sur la nécessité de documenter précisément les faits.

- **Quart parents**

Mme Nathalie Brechbühl :

Faible participation des parents aux différentes séances. Pour y remédier, il est envisagé de planifier les dates des séances du CEt bien à l'avance. Il semblerait également que la participation des parents soit influencée par la proximité entre le lieu de la séance et le lieu de résidence. Afin d'impliquer davantage les parents, il est important de renforcer les canaux de communication (mails, site internet, etc.).

- **Quart sociétal**

Mme Cindy Leresche : signale les retards fréquents des bus, ainsi qu'une perte de membres au sein de l'association, notamment en raison de la diversité des activités proposées aux jeunes et de l'utilisation croissante des écrans.

Mme Mélanie Lachaise : fait également état de problèmes liés au transport scolaire, notamment des situations d'agressions. Elle indique que l'association a connu une année blanche, sans activités, en raison d'un épuisement généralisé des membres actifs. Elle s'interroge sur la viabilité et la continuité de l'association après la fin du mandat actuel. Si le FC Vallon du Nozon décidait de ne pas poursuivre sa participation au CEt, elle se propose d'approcher l'Association de la bibliothèque du Vallon, où l'on retrouve notamment des jeunes parents susceptibles d'être impliqués.

M. Luc-Olivier Stramke tient à préciser que la problématique des transports est suivie de près par le CODIR de l'AscoVaBano. Il informe qu'une exclusion a été prononcée en février à l'encontre d'un élève pour comportement agressif. Toutefois, il souligne qu'il est difficile de garantir l'application effective de cette sanction, en raison d'un manque de ressources pour en assurer le suivi.

Afin de prévenir des comportements inappropriés, Mme Muriel Vuagniaux informe que Mme Bruand s'est coordonnée avec la police cantonale pour des contrôles inopinés dans les bus.

- **Quart autorité**

Mme Muriel Vuagniaux apporte quelques compléments au dernier P.V

- Point 7, page 5 : Mme De Icco aimerait une aide durant les premières semaines de la rentrée scolaire.

Une réunion va être agendée en avril avec Mme Recordon, la doyenne Mme Beney et un des membres de la municipalité de la commune de Romainmôtier. Ce soutien pourrait être assuré soit par l'employé communal de cette commune soit par des intervenants externes.

- Point 9. : Le Codir n'est pas favorable à ce que les collaboratrices administratives participent aux séances du CEt sauf s'il y a un point particulier nécessitant leur présence.

M. Luc-Olivier Stramke nous informe de la pérennisation de la gratuité des protections hygiéniques dans les collèges de Vaulion et de Vallorbe. Les frais seront pris en charge par l'AscoVaBaNo.

Mme Muriel Vuagniaux nous fait part de l'engagement de 2 à 4 patrouilleurs scolaires.

8. DROIT D'INITIATIVE (ART.24)

Néant

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

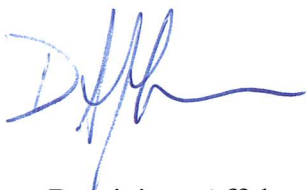
Néant

10. AGENDA

Le Président propose le **16 septembre 2025 à Bretonnières** et le **10 mars 2026 à Bofflens**, pour les prochaines réunion du CEt, ce qui est validé par l'Assemblée.

La séance se termine à 20h35 avec un apéritif offert par la Commune de Vallorbe et l'AscoVaBaNo.

Le Président



Dominique Affolter

La Secrétaire



Faten Ben Messaoud